



Paris, le 4 décembre 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nous soussignées, organisations d'employeurs du spectacle vivant en Ile-de-France, réunis en intersyndicale, alertons les pouvoirs publics et les professionnels du spectacle vivant sur l'évolution des missions de l'agence culturelle d'Ile de France ARCADI.

Après deux années préjudiciables d'atermoiements et d'incertitudes, la Région négocie actuellement avec l'Etat un nouveau cahier des charges d'ARCADI.

Le nouvel exécutif avait affiché, depuis son élection, l'intention d'assurer une grande concertation avec les organisations professionnelles avant d'arrêter sa politique.

A ce titre, nos organisations ont rencontré ces derniers mois la Présidente d'ARCADI, la Directrice du service Culture et la responsable du spectacle vivant de la Région, les conseillers culture et éducation de Madame Péresse, Présidente de la Région et Madame Evren, Vice Présidente à la Culture. Nos organisations ont adressé, le 26 juin 2017, un courrier à Madame Péresse détaillant nos propositions et les axes qui nous paraissaient essentiels dans les missions actuelles d'ARCADI. Ce courrier est resté sans réponse.

Différentes interviews récentes de Madame Péresse nous informent par ailleurs que les missions qui seraient confiées à ARCADI se limiteraient à l'éducation artistique et culturelle. L'agence n'assurerait plus aucune mission de redistribution financière des aides y compris en matière de diffusion des spectacles.

Nous constatons aujourd'hui à notre grand regret, que nous n'avons été entendus sur aucune de nos propositions. Si nous partageons l'importance que revêt le lien à la jeunesse en matière d'éducation artistique et culturelle, nos organisations tiennent à rappeler qu'il est indispensable d'assurer la cohérence de ce dispositif et de l'accompagner d'un soutien à la diffusion. Il s'agit en effet de deux piliers conjoints et indissociables de la démocratisation culturelle, de l'élargissement des publics et du soutien aux nouvelles esthétiques et aux formes émergentes.

En outre, il nous semble réducteur que le soutien à l'action culturelle se limite aux seuls lycées et aux CFA. Cela exclurait de fait bon nombre de spectacles et d'usagers de ce dispositif qui ne s'adresserait plus qu'aux 15-18 ans.

Par ailleurs, un soutien financier à la diffusion, en tant qu'aide à la représentation, demande une souplesse de gestion et une réactivité qu'un établissement public peut plus naturellement assumer qu'une collectivité territoriale telle que la Région. Les aides financières doivent s'articuler avec un accompagnement construit au plus près du terrain pour inscrire un projet artistique dans la durée. Ce travail nécessite des moyens humains que les services régionaux n'ont pas.

Enfin les organisations signataires s'inquiètent de l'avenir des autres dispositifs portés par ARCADI comme les missions de financement de la création émergente les missions de développement professionnel, de mutualisation, d'observation culturelle qui génèrent des espaces de coopération nécessaires au secteur culturel et des leviers de développement de projets innovants.

Les signataires tiennent à souligner leur totale incompréhension de ces choix politiques et appellent l'exécutif régional à revenir rapidement à une réelle concertation avec les organisations professionnelles et tous les acteurs du secteur du spectacle vivant.